



L'enjeu



52 Boulevard de la République

06400 CANNES

Vos contacts :

Robert BACCHI: 06 01 08 22 47

Eric MORAND: 06 15 49 12 42

Mail: cgterritoriaux@gmail.com

Site: cgtcannes.wixsite.com/fonctionpublique06

1er trimestre
2020



Chers collègues,

La fin d'année 2019 a été difficile, avec les divers mouvements sociaux qui ont eu lieu dans toute la France, afin de lutter contre la réforme des retraites, qui va pousser les actifs à travailler plus longtemps.

Une délégation du syndicat CGT de la ville de Cannes s'est rendue à Nice les 5 et 17 décembre 2019, afin de rejoindre les milliers de personnes qui ont défilé dans les rues de cette ville ce jour-là. Cette réforme est une menace qui plane sur l'ensemble des travailleurs, à plus ou moins longue échéance et l'incertitude règne, les informations, parfois contradictoires, sont relayées dans les médias, ce qui fait qu'on est incapable aujourd'hui de s'y retrouver.

Mais la ligne directrice du gouvernement consiste à reculer l'âge de départ à la retraite, de manière mécanique, en mettant en place, comme cela a été fait de manière ponctuelle depuis des années, des systèmes de décote pour inciter les agents à prolonger leurs activités professionnelles, au moins jusqu'à 64 ans, aux dernières nouvelles...

L'argument mis en avant régulièrement pour justifier le recul de l'âge du départ à la retraite est que la durée de vie des Français a augmenté.

Pour établir cette moyenne de durée de vie de la population, on prend bien évidemment en compte l'âge auquel les personnes sont décédées, sans entrer dans les détails.

Mais quel est le pourcentage des femmes et des hommes qui ont quitté ce monde en conservant jusqu'au bout leur mobilité et leurs facultés intellectuelles ?

Combien de personnes ont-elles achevé leur vie en restant des mois, voire des années dans un lit, incapables de se déplacer, et en étant parfois complètement coupées du monde ?

Quand on arrive à ce stade, peut-on encore parler de vie, ou bien plutôt de survie ?

Nul ne peut connaître à l'avance son évolution physique avec l'âge, mais en retardant la date de départ à la retraite des travailleurs, on leur enlève potentiellement des années de validité, dont ils pourraient profiter avec leur famille, ou bien en exerçant toutes sortes d'activités ludiques.

La société moderne a apporté le confort, de meilleures conditions de travail, des loisirs, mais on est aujourd'hui à un tournant décisif, avec une réforme qui est une véritable régression sociale, car ce n'est qu'un début, le but étant d'harmoniser l'âge de départ à la retraite au niveau européen, en le fixant à 67 ans, comme c'est déjà le cas en Allemagne...

C'est pourquoi le syndicat CGT lutte afin de d'empêcher cette finalité, qui n'a rien d'inéluctable, et propose des alternatives au prolongement de la durée des carrières des travailleurs.



Le Premier ministre Édouard Philippe a dévoilé la réforme des retraites, mercredi 11 décembre 2019. Voici les points principaux:

Universalité  1 seul régime universel des retraites (fusion des 42 régimes existants).		 Système de répartition conservé, actifs cotisent pour les retraités.	
Système par points (et non plus par annuités).		Valeur du point: fixée par les partenaires sociaux avec validation du Parlement.	
 Les élus, députés, sénateurs intégreront ce régime universel.		<ul style="list-style-type: none"> Ne peut pas baisser selon la loi. Indexation sur les salaires (au lieu de l'inflation). Chaque heure travaillée donne des droits. 	
Âge légal de départ à 62 ans maintenu.		Âge d'équilibre fixé à 64 ans dès 2027, selon un système de bonus / malus.	
Equité et justice sociale			
Départ possible à 60 ans pour carrières longues, pénibilités.		 Abaissement du seuil de travail de nuit afin de favoriser le départ anticipé.	
 Pension minimum de 1 000 € net / mois pour carrière complète au Smic dès 2022.		 Périodes de chômage, de maladie: compensées par des points alloués.	
 Maternité: compensée à 100%		 Majoration de 5% par enfant accordée à la mère*.	
 Familles de 3 enfants et +: 2% supplémentaires.		Minimum vieillesse accordée aux femmes qui ont arrêté de travailler au 3 ^e enfant.	
 Même taux de cotisation jusqu'à 120 000 € annuel, au-delà: cotisation de solidarité plus élevée.		Pensions de réversion préservées et généralisées: 70% des ressources du couple pour le conjoint survivant.	
Qui est concerné ?			
Nés avant 1975		Pas concernés par la réforme. Droits acquis conservés.	
Nés entre 1975 et 2004		Concernés par la réforme. Années travaillées avant 2025 : anciennes règles s'appliquent + droits conservés à 100%. À partir de 2025 : nouvelles règles s'appliquent.	
Nés après 2004		Concernés par la réforme. Entrent dans le régime universel en 2022.	
Et les régimes spéciaux ?			
 La réforme concerne les salariés des régimes spéciaux nés à partir de 1980 (et qui partent à 57 ans) et ceux nés en 1985 (et qui partent à 52 ans).			
Spécificités pour			
Métiers dangereux**		<ul style="list-style-type: none"> Avantages particuliers maintenus Dérogation à l'âge de départ maintenue. 	
Enseignants		<ul style="list-style-type: none"> Pensions ne baisseront pas Sanctuarisation et revalorisation du niveau de retraite dès 2021. 	
Fonctionnaires		Prise en compte des primes dans le calcul des droits.	
Aides-soignants		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un temps partiel en fin de carrière Pénibilité et travail de nuit pris en compte pour départ plus tôt. 	
Indépendants, artisans, professions libérales		Réformes de la SCG et de la cotisation vieillesse mise en oeuvre dès 2022.	
Professions libérales		Réserves conservées.	

Intempéries du 23 novembre, du 1^{er} et du 20 décembre 2019 : La CGT réagit pour clarifier la situation des personnels en cas d'alerte météorologique.

Nous vous faisons part de nos interventions auprès de Monsieur David Lisnard et des réponses qui nous ont été données.

Nous demandons à ce qu'un protocole relatif au personnel soit mis en place à l'avenir, en faisant bénéficier certains agents d'autorisations spéciales d'absence, car il est à craindre que de telles situations ne se renouvellent.

Il faut que les choses soient claires, afin que l'on n'assiste plus à la confusion qui a régné lors de ces épisodes pluvieux, concernant la gestion du personnel.

Article publié le samedi 21 décembre 2019 dans le journal Nice Matin.

Clash

Polémique autour de la mobilisation du personnel des écoles

Même si la foudre ne s'est pas fait entendre hier, cela n'empêche pas syndicats et municipalité d'entretenir une relation orageuse à propos des mesures prises durant ces nouvelles intempéries. Alertés par la grogne d'employés d'écoles ou de crèches qui ne comprenaient pas l'injonction de la ville à venir travailler alors que la préfecture avait décidé de la fermeture de ces établissements, Robert Bacchi (CGT) a écrit une lettre ouverte au maire pour s'en indigner.

« Nous avons le sentiment que des mesures de sécurité ont été prises pour les parents et les enfants, mais que l'on ne fait pas cas des personnels en leur demandant de venir travailler ce jour... », s'interroge le délégué syndical.

Sollicitée, la mairie répond que « le préfet n'a pas fait fermer les écoles que pour des raisons de logistique routière. Il a maintenu ouvert tous les autres services publics et les employés sont venus travailler...L'alerte n'était pas rouge, mais orange, ce n'était pas un jour chômé, et il n'y avait pas de risque (mais du travail) pour les agents... ».

Robert Bacchi réclame néanmoins une réunion après les fêtes pour établir un protocole relatif au personnel concerné en pareille situation.

Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de CANNES
52 Boulevard de la République
06400 CANNES
Tél : 06 01 08 22 47
Mail :cgterritoriaux@gmail.com



Monsieur David LISNARD
Maire de la Ville de CANNES
Président de la CACPL
Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes Maritimes
Hôtel de Ville de CANNES

CANNES, le mardi 10 décembre 2019.

Objet : Demande d'octroi d'une prime pour les personnels de la ville de Cannes, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Monsieur le Maire,

Les violentes précipitations qui se sont abattues le 23 novembre 2019 et le 1^{er} décembre 2019 sur la ville de Cannes et de ses alentours, ont durement impacté la commune.

Plusieurs quartiers de la ville ont été touchés par les inondations découlant de ces 2 phénomènes météorologiques hors normes, qui ont réveillé le triste souvenir de la tragédie du 3 octobre 2015, durant laquelle 5 personnes ont trouvé la mort à Cannes.

Pendant les deux épisodes pluvieux du 23 novembre 2019 et le 1^{er} décembre 2019, les employés de la ville de Cannes se sont donnés sans compter pour porter assistance aux victimes des inondations et contribuer ainsi à éviter des drames.

Comme en 2015, les agents ont ensuite travaillé sans relâche pour faire en sorte que l'activité puisse reprendre rapidement dans la ville, en évacuant la boue et les immondices accumulées dans les rues de Cannes, ou bien en venant en aide aux victimes dans la gestion de leurs problèmes.

Cette attitude matérialise une fois de plus leur investissement pour le service public et on a encore pu constater que les personnels de la Ville de Cannes, du CCAS et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, répondent toujours présents et font preuve de dévouement, en repoussant leurs limites, quand des événements tragiques surviennent.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir récompenser l'investissement des personnels de la Ville de Cannes, du CCAS et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins en leur octroyant une prime, comme vous l'aviez fait en 2015.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de CANNES,
du CCAS et de la CACPL,
le Secrétaire Général

Robert BACCHI

Mail envoyé par la CGT le 20 décembre 2019.

Monsieur le Maire,

Nous avons été saisis par plusieurs agents qui travaillent dans des crèches, ainsi que dans des écoles, qui nous ont fait part de leur incompréhension, que nous partageons, concernant les directives qui leur ont été données de venir travailler ce jour, dans des établissements qui n'accueillent pourtant pas d'enfants en raison d'une décision Préfectorale.

Pour les personnels de l'Education Nationale, la situation est claire, ils ne travaillent pas aujourd'hui. Nous ne comprenons pas pourquoi ces personnels de la ville de Cannes doivent travailler aujourd'hui en venant, pour certains d'entre eux, de communes situées dans le Var, ou bien de villes plus proches de Cannes, dont les routes ont été coupées lors du dernier épisode pluvieux.

Ces personnes craignent de ne pas pouvoir rentrer chez-elles, si les routes sont à nouveau coupées. Dans son communiqué, le Préfet des Alpes Maritimes indique pourtant "que le danger n'est pas dans les établissements scolaires, mais sur le réseau routier" et " qu'il conseille d'éviter dans la mesure du possible de se déplacer dans les Alpes Maritimes aujourd'hui".

Nous avons le sentiment que des mesures de sécurité ont été prises pour les parents et les enfants, en fermant les groupes scolaires et les crèches, mais que l'on ne fait pas cas des personnels de la ville de Cannes, en leur demandant de venir travailler ce jour.

Certaines décisions concernant un départ anticipé des personnels viennent d'être prises seulement ce matin, et nous regrettons un manque d'anticipation de cette situation par l'Autorité Territoriale.

C'est pourquoi nous demandons à ce qu'une réunion ait lieu après les fêtes de fin d'année, afin de poser les bases d'un protocole relatif aux personnels de crèches, des écoles et plus largement de certains personnels de la ville de Cannes qui ne sont pas susceptibles d'être sollicités pour intervenir en cas d'alerte météo, soit mis en place, pour faire face à ce type de situation.

Nous souhaitons vivement que vous preniez en compte notre demande.

Bien sincèrement.

BACCHI Robert : Secrétaire Général CGT

Réponse de la Mairie en date du 21 décembre 2019.

De la part de David Lisnard Maire de Cannes

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les mesures prises par les services municipaux, notamment pour le personnel de l'Education et de la Petite enfance, à la suite de l'annonce des intempéries de ce jour et du placement du département en alerte par Météo France.

Le Préfet a fait fermer les écoles que pour des raisons de logistique routière. Il a maintenu ouvert tous les autres services publics de l'État et les employés sont venus travailler. De même pour la Mairie de Cannes : mis à part les établissements scolaires et les crèches, tous les services municipaux étaient ouverts.

Rappelons que l'alerte n'était pas rouge mais orange, il ne s'agit donc pas d'un jour chômé, d'autant plus que les mesures préfectorales étaient départementales ; la réalité du risque cette fois-ci était surtout en montagne et dans l'arrière-pays, et non à Cannes.

Au regard de ces éléments, la Direction des ressources humaines a informé les différents services que les agents habitant dans le Var, le secteur Grassois, l'arrière-pays mais aussi à Cannes rencontrant des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail, peuvent poser un jour de congé ou une demi-journée pour un départ anticipé, qui seront validés par leur hiérarchie.

De plus, nous sommes à la veille des vacances scolaires pendant lesquelles les établissements seront fermés. Les agents ne sont donc pas restés inactifs même en l'absence des enfants.

La Mairie est particulièrement attentive à la sécurité des agents et les a invités à la prudence.

Bien cordialement

Le Secrétariat du Maire

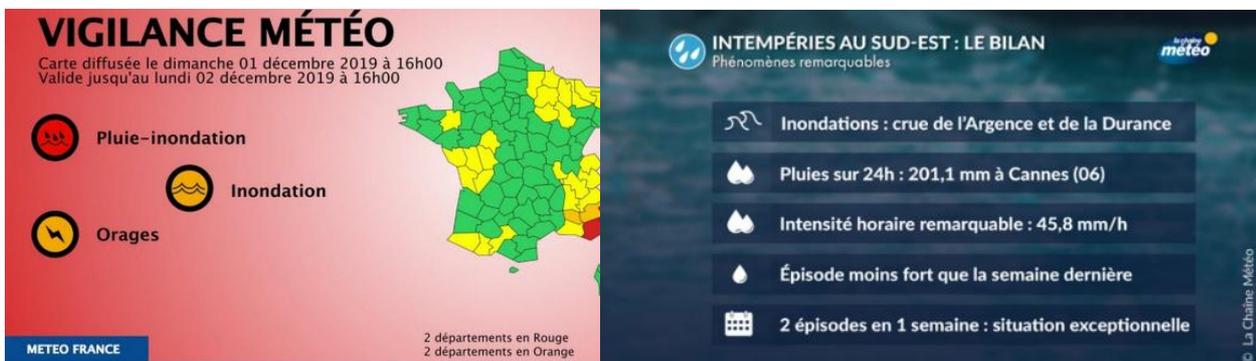


Autorisations d'absences (AA) liées à la parentalité.

[L'article 45 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) prévoit l'attribution d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux (en l'absence de parution du décret d'application, il appartient aux collectivités territoriales de définir par délibération, après avis au Comité Technique, le régime de ces autorisations).

Actuellement notre employeur octroie des autorisations d'absences pour enfant malade, il nous semble important de modifier l'intitulé de ces AA, afin de permettre aux parents d'enfants de -16 ans d'être présents lors de circonstance particulières.

Cette année, à deux reprises le préfet des Alpes-Maritimes a suspendu les transports scolaires et fermé les écoles et collèges. Certains parents n'ont pas eu le choix, ils ont dû poser un jour de congés ou faire le choix de perdre sur leur rémunération (plus de congés).



La loi prévoit des autorisations d'absence rémunérées pour :

- soigner un enfant malade,
- ou en assurer la garde si l'accueil habituel de l'enfant n'est pas possible (fermeture imprévue de l'école par exemple).

Le nombre de jours d'autorisation d'absence est accordé par famille, quel que soit le nombre d'enfants et sous réserve des [nécessités du service](#). L'objectif des autorisations d'absence est de permettre à un fonctionnaire de s'absenter pour des motifs liés à la santé, à la vie privée, sociale ou syndicale.

Les policiers municipaux en grève ce lundi midi

Un rassemblement aura lieu lundi, de 13 h 30 à 14 h 30, devant la mairie. Les syndicats dénoncent la dangerosité du métier, qui a beaucoup évolué, et un manque de reconnaissance

On nous en demande de plus en plus, mais le volet social ne suit pas. » Le constat de Robert Bacchi, secrétaire général du syndicat CGT Ville de Cannes, est sans appel : le métier de policier municipal a beaucoup évolué au fil des années. Plus exigeant – les agents doivent aujourd'hui être formés à toutes sortes de procédures pour les interventions et interpellations, et avoir une solide connaissance de la loi –, mais aussi plus dangereux (lire ci-dessous).

« Nous sommes souvent les premiers intervenants sur la voie publique, nous prenons énormément de risques. La violence a augmenté, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des personnes armées de couteaux par exemple. »

Une école de police municipale

Les syndicats (CFTC et CGT) ont donc lancé un appel à la grève lundi 25 novembre. Les agents cannois et des communes voisines sont invités à se



En 2006, les policiers municipaux avaient manifesté leur colère en plein festival de Cannes. (Photo doc N.-M.)

rassembler de 13 h 30 à 14 h 30 devant la mairie. Leurs revendications ? Une reconnaissance de la technicité et de la pénibilité « qui doit se matérialiser par des avancées so-

ciales concrètes » concernant notamment les salaires et les retraites. Mais aussi la création d'une véritable école de police municipale et l'armement obligatoire des agents.

À Cannes, les 197 policiers municipaux sont équipés de 9 mm semi-automatiques. Mais d'autres communes sont moins bien loties. « Ce sont des revendications au niveau national.

Nous sommes considérés comme la 3^e force de sécurité du pays. Pourtant, nous n'avons pas les mêmes moyens ni les mêmes pouvoirs que la police nationale ou la gendarmerie »,

déplore Robert Bacchi. Des moyens ont pourtant été mis à disposition à travers toute la France pour la vidéoverbalisation et les procès-verbaux électroniques, entre autres.

« Effectivement, on nous a donné des moyens pour jouer ce rôle de percepteur qui déshumanise notre profession et casse le lien avec la population. Mais pas pour la sécurité... »

Déshumanisation de la profession

La dernière révolte des policiers municipaux remonte à... 2006 ! « Depuis, il y a eu des petits mouvements à travers la France. Mais nous sommes moins structurés que la police nationale, nous n'avons donc pas la même capacité de rassemblement. »

En réunissant les policiers municipaux du département « ainsi que toutes les personnes qui souhaitent soutenir cette action », les agents comptent malgré tout faire entendre leurs voix.

SANDIE NAVARRA
snavarr@nicematin.fr

DES INTERVENTIONS À RISQUE

❑ **Le 16 octobre 2019**, vers 10 h, le pilote d'un scooter volé, qui circulait sans casque, a foncé délibérément sur un policier municipal qui lui demandait de s'arrêter, place Commandant-Maria. L'agent a chuté au sol, tout comme le pilote qui a pris la fuite en courant avant d'être interpellé.

❑ **Le 28 juillet 2018**, Un policier municipal qui était de repos est intervenu pour éviter un acte de violence physique au cours d'un différend entre plusieurs personnes boulevard du Midi. Il a fait état de sa fonction pour tenter d'apaiser les esprits. Un des individus lui a alors porté des coups de poings, le blessant au visage.



En novembre 2013, les agents avaient dû tirer 3 coups de feu pour stopper un chauffard qui leur fonçait dessus. (Photo doc G.T.)

❑ **Le 10 août 2017**, une élue de la ville de Cannes circulant en voiture en état d'ébriété a provoqué la chute d'un motocycliste de la police municipale, qui se trouvait à l'arrêt sur sa

moto à proximité de la mairie.

❑ **Au mois d'août 2017**, un automobiliste en état d'ébriété a percuté à grande vitesse un véhicule de la police

municipale stationné devant le poste quai Saint-Pierre. Deux agents qui étaient à côté se sont jetés au sol pour éviter, de justesse, le choc.

❑ **Le 22 novembre 2013** à 8 h du matin, les policiers municipaux sont appelés pour un accrochage rue Victor-Tuby. La situation dégénère et le conducteur d'une Audi noire impliquée fonce sur un agent, l'accroche avec son véhicule et le traîne sur plusieurs mètres. Il prend la fuite, se réfugie parking Forville avant de foncer à nouveau sur les policiers municipaux, qui répliquent en tirant trois coups de feu. Trois policiers municipaux ont été blessés lors de cette spectaculaire intervention.

Le maire soutient « les demandes légitimes des policiers municipaux »

David Lisnard a adressé un courrier aux représentants syndicaux, en affirmant son soutien aux « demandes légitimes. »

« Un certain nombre de vos positions rejoignent mes conditions et mes actions afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de la situation des policiers municipaux. »

« Le ministre de l'Intérieur a répondu que la prise en compte des risques et de la pénibilité de tel ou tel emploi ne saurait désormais être traitée de manière indépendante de la réflexion transversale qui sera menée sur la pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites annoncée par le président de la République », indique encore l'élu qui émet toutefois quelques réserves sur d'autres points.

« En revanche, il ne semble pas possible d'appuyer vos demandes sur la prime de police à 20 % pour tous, car cela consisterait à l'imposer à tous les maires et à faire fi de la libre administration des collectivités locales reconnues par l'article 72 de la constitution. » À Cannes, les policiers municipaux bénéficient déjà tous de la prime de 20 %. « Cette mesure est le signe de ma reconnaissance de votre travail ; mais elle ne peut être dictée à toutes les communes. L'armement que vous souhaitez voir étendu de manière systématique et obligatoire à toutes les polices municipales de France, contrevient, à mon avis, également à la libre administration des communes et ne tient pas compte de leur capacité financière. »

110 policiers municipaux manifestent devant la mairie

Les policiers municipaux cannois se sont rassemblés hier à 13 h 30 devant la mairie, comme annoncé la semaine dernière (notre édition du 23 novembre), malgré les intempéries qui ont frappé le département ce week-end. « Des patrouilles sont bien sûr en poste, mais les agents n'ont pas été réquisitionnés aujourd'hui, c'est pourquoi nous avons maintenu cette grève », indiquait Robert Bacchi, secrétaire général du syndicat CGT ville de Cannes. « Nous n'aurions jamais abandonné nos postes si on avait eu besoin de nous », confirmait un agent à ses côtés.

Le maire David Lisnard est venu à leur rencontre, réaffirmant son soutien sur plusieurs de leurs revendications : meilleure reconnaissance de leur métier, davantage de moyens, équité sociale avec la police nationale... L'élu a également rappelé les points de divergence. Il s'oppose en effet à la



Plus d'une centaine d'agents se sont rassemblés hier midi. (Photo C. T.)

prime de police à 20 % pour tous et l'armement systématique (pourtant en vigueur à Cannes) « car cela consisterait à l'imposer à tous les maires et à faire fi de la libre administration des collectivités locales reconnues par

l'article 72 de la Constitution. Il faut aussi tenir compte de la capacité financière de chacun. »

Les policiers municipaux ont demandé à être reçus par le préfet pour obtenir des réponses. **S. N.**

Les Policiers Municipaux unis pour défendre le volet social de leur profession.

Le lundi 25 novembre 2019, à l'appel de l'intersyndicale CFTC / CGT, les Policiers Municipaux sont venus défendre le volet social de leur profession, en se rassemblant devant la Mairie de Cannes.

Ils étaient 110 sur place, essentiellement des agents de la Police Municipale de Cannes.

Le Maire de la ville de Cannes est venu saluer les personnes présentes sur place et nous avons pu nous entretenir quelques minutes avec lui.

Il s'est engagé à recevoir les membres de l'Intersyndicale, afin d'évoquer les revendications des Policiers Municipaux.

Les représentants de l'intersyndicale vont également demander à être reçus par le Préfet, afin de lui exposer leurs revendications.

Nous remercions toutes celles et ceux qui, par leur présence à ce rassemblement, ou par leur soutien, ont affiché leur détermination à vouloir faire avancer le volet social de leur profession.